

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/06/96

**Objet** : 96 - Marché n° VN24048 –Contrats et devis relatif à la prestation de Monnaie Services pour le cinéma Le Basselin

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,  
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la proposition présentée par l'entreprise Monnaie Services,

### Décide

- De signer les contrats et le devis avec l'entreprise Monnaie services dont le siège social est situé au 334 rue du Luxembourg, 83500 LA SEYNE SUR MER.
- Les contrats concernant :
  - ❖ L'abonnement annuel « Sauvegarde RSync externalisée »
  - ❖ L'abonnement annuel « Maintenance des logiciels de billetterie et autres software », « Hotline » et « Assistance téléphonique 7j/7 et 24h/24 »
  - ❖ L'abonnement annuel « Prêt de matériel »
  - ❖ Le devis concernant l'abonnement à l'antivirus Spash Top by Bitdefender

Conformément aux dispositions des contrats et devis :

La durée globale de chaque contrats et devis est de 1 an reconductible tacitement 3 fois 1 an à compter du 1er juillet 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240628-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Décision du Maire n°2024/06/96 du 21 juin 2024



Les modalités financières sont les suivantes :

	Montant abonnement annuel HT	Montant abonnement sur 4 ans HT
Sauvegarde RSync externalisée	158.00 €	632.00 €
Maintenance des logiciels de billetterie et autres software	1504.00 €	6 016.00 €
Prêt de matériel	178.00 €	712.00 €
Antivirus Spash Top by Bitdefender	117.00 €	468.00 €
<b>Total</b>	<b>1 957.00 €</b>	<b>7 828.00 €</b>

Fait à Vire Normandie, le 21 juin 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240628-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

